

15 MAI 2024

Pôle Instruction ADS

Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou nondes constructions et/ou des démolitions
☒ Permis de construire comprenant ou non
des démolitions

Ce document est remis par le titulaire en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes,
vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406.Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée
selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Seul cas
particulier, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra
être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 30 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de
l'article 1408 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.mpspauv.fr via le service « Cœur nos lieux remarquables ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...),
- vous réalisez une nouvelle construction,
- vous effectuez des travaux sur une construction existante,
- votre projet comprend des démolitions,
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quel(s) formalité(s)
est soumise votre projet, vous pouvez vous reporter
à la notice explicative ou vous renseigner auprès
de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre
sur le service en ligne Assistance aux demandes
d'autorisations d'urbanisme (ADUA) disponible
sur www.service-public.frCopie de la notice et signature du demandeur
à l'architecte des Bâtiments de France
ou au Directeur du Parc National
ou au Secrétaire de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial
ou au Secrétaire de la Commission Nationale
d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur

Le demandeur indique dans le cadre ci-dessous son titre de titulaire de la habitude autorisation et le redoublement des taxes
d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir de sa notice, doit remplir la notice
complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur
indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation
et solidairement responsables du paiement des taxes.

11 Vous indiquez déposer une demande à votre adresse actuelle ou à une autre adresse, vous êtes propriétaire du terrain ou locataire
ou vous êtes propriétaire, vous avez l'autorisation de construire ou vous êtes locataire, vous êtes propriétaire ou vous êtes locataire
ou vous êtes propriétaire, vous avez l'autorisation de construire ou vous êtes locataire, vous êtes propriétaire ou vous êtes locataire
ou vous êtes propriétaire, vous avez l'autorisation de construire ou vous êtes locataire, vous êtes propriétaire ou vous êtes locataire

1/26

2 Coordonnées du demandeur

1.1 Vous êtes un particulier

☐ Madame ☐ Monsieur
Nom

Date et lieu de naissance : Date : / /

Commune : / /

Département : /

Pays : /

1.2 Vous êtes une personne morale

Raison sociale

N° SIRET

8 8 2 5 2 5 5 3 9 0 0 1 4

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom

Prénom

Armand

Adresse : Numéro : 8

Voie : rue d'Anguinaud

Localité : Le Palais-Sur-Vienne

Code postal : 8 7 4 1 0

BP : /

Cedex : /

Téléphone : /

Indicatif pour le pays étranger : /

Adresse électronique : ymballo@sem-ellina.fr

Si le demandeur habite à l'étranger : /

Pays : /

Division territoriale : /

2 Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)

Si vous soumettez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées
à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Raison sociale

N° SIRET

8 8 2 5 2 5 5 3 9 0 0 1 4

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom

Prénom

Armand

2/26

Demande de
☐ Permis d'aménager comprenant ou non
des constructions et/ou des démolitions
☒ Permis de construire comprenant ou non
des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes,

vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.② Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Seul cas particulier, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 80 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Citer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...),
- vous réalisez une nouvelle construction,
- vous effectuez des travaux sur une construction existante,
- votre projet comprend des démolitions,
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formulair(e)s est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADAU) disponible sur www.service-public.fr**1 Identité du demandeur⁽¹⁾**

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le responsable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur unique ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidement responsables du paiement des taxes.

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National
☐ au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
☐ au Secrétaire de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

(1) Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou possesseur de droits réels ; vous avez l'autorisation de ou des propriétaires ; vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou sans indivision ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Armond

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 8 Voie : rue d'Anguonoud

Lieu-dit : _____

Localité : Le Prieis-Sur-Vienne

Code postal : 8 7 4 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicateur pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : _____

Pays : _____ Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habilement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

② Si vous soumettez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Type

Raison sociale

SEM Elino

N° SIRET

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom Prénom

MBALLA

Adresse : Numéro : 8 Voie : rue d'Angurnaud

Lieu-dit : _____

Localité : La Poltrie-Sur-Vienne

Code postal : 8 7 4 1 0 BP : _____ Cédex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : _____

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0 6 2 4 7 8 7 4 7 4 Indicateur pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : ymballo@sem-ellina.fr

X

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[1]. Adresse du (ou des) terrain(s) : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : lieu-dit La Ferme Nouvelle

Localité : Scint-Vaury

Code postal : 2 3 3 2 0

Références cadastrales^[2] : _____

② Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 122 045

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partagé (P.U.P.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

3 / 26

[1] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de requalification ou de renouvellement urbain, le projet doit être conforme au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. La commune doit être informée de la destination du terrain par un contrat de projet.

[2] En cas de fusion, vous pouvez vous référer aux données de la commune.

4 A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagement, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

② Cochez la ou les cases correspondantes.

☐ Lotissement

☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

☐ Terrain de camping

☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aile de jeux et de sports

☐ Aménagement d'un golf

☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

☐ Aménagement d'une aile d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

☐ Aménagement d'un espace remarquable au milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[3] :

☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marinière ou faunistes, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

☐ Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :

☐ Création d'une voie

☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

☐ Création d'un espace public

☐ Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

☐ Création d'un espace public

Autres de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

• Contenance (nombre d'unités) : _____

• Travaux d'affleurements ou d'exhaussements du sol :

• Superficie en m² : _____

• Profondeur en m (pour les affleurements) : _____

• Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

4 / 26

[3] En cas de fusion, vous pouvez vous référer aux données de la commune.

[4] En cas de fusion, vous pouvez vous référer aux données de la commune.

[5] En cas de fusion, vous pouvez vous référer aux données de la commune.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

le projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol du Saint-Vaury qui comprendra :

- [illegible]

Une description détaillée et illustrée du projet et des équipements figure dans les pièces PC4, PC5, dans la notice descriptive et dans l'étude d'impact. Pour ce dernier, les données de la notice descriptive ont été complétées par des données de terrain. Pour ce dernier, les données de la notice descriptive ont été complétées par des données de terrain.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

Indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête 2,63 MWc environ kW et la destination principale de l'énergie produite :

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement : _____
- Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

- Mode d'utilisation particulière des logements : ☐ Vanté ☐ Location
- Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : ☐
- ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :
- ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Veranda ☐ Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : ☐

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- ☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme
- ☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées
- ☐ Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce _____ 2 pièces _____

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

- ☐ Extension
- ☐ Surelévation
- ☐ Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public

- ☐ Transport
- ☐ Enseignement et recherche
- ☐ Action sociale
- ☐ Ouvrage spécial
- ☐ Santé
- ☐ Culture et loisirs

5.4 Construction périodiquement démontée et réinstallée

Période(s) de l'année durant laquelle la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

- ① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

100

Surfaces de plancher¹⁾ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^(a) par déplacement de destination ^(b) (B)	Surface créée par déplacement ^(c) de destination ^(d) (C)	Surface supprimée ^(e) (D)	Surface supprimée par déplacement ^(f) de destination ^(g) (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^(*)						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	32 m ²				32 m ²
Surfaces totales (m ²)	0	32 m ²				32 m ²

[illegible]

[12] Il peut s'agir soit d'une surface obtenue à l'occlusion d'un bureau, soit d'une surface résultant de la transformation d'une local existante.

(13) L'acte d'achat est daté par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production ou d'exploitation, ou prestation de service relevant du libéralisme et l'impôt sur une base avancée au décret n° 96-247 du 2 avril 1996 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

^① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Superficie de planchar en m²/100

Destinations ^(1a)	Sous-destinations ^(1a)	Surfaces existantes avant travaux ^(A)	Surfaces créées ^(B)	Surfaces créées par changement de destination ^(1a) ou de sous-destination ^(1a) ^(C)	Surfaces supprimées ^(1a) ou de sous-destination ^(1a) ^(D)	Surfaces supprimées par changement de destination ^(1a) ou de sous-destination ^(1a) ^(E)	Surfaces totales à calculer ^(1a) ^{(A) + (B) + (C) - (D) - (E)}
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole Exploitation forestière						
Habitation	Logement Hébergement Artisanat et commerce de détail Restauration Commerce de gros Activités de services ou d'activités d'accueil d'usage clientèle Chaux						
Commerce et activités de service	Hôtels Autres hébergements Touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés Locaux techniques et techniques Etablissements d'enseignement, de santé et d'éducation sociale Salles d'art et de spectacles Équipements sportifs Autres équipements recevant du public						
Équipement culturel et services publics	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Entreposit Bureau Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[illegible]

9 / 26

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0

Après réalisation du projet : 0

Placés de stationnement affectés au projet, aménagés ou réservés en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Número : _____ Vale : _____

Liou-dit : _____

Localité :

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement

Abstract

1010

114.2

המחיר: 100 ש"ח

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : m² dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cliniques

Emirica ou col des surfaces bâillées ou non affectées au développement de *L. N.*

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements détruits : — — —

10 / 26

7 Participation pour voirie et réseaux

(1) Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (OTA)

☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement

☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

☐ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

11 / 26

9 Engagement du (ou des) demandeurs

Je atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des réglementations de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

A Le Pétrole-Sur-Vieville

Fait le 25/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)

A Dans le cadre d'une réserve par votre papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans la périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

☐ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, le certifié avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², le certifié qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

Pour un architecte personne physique :

Nom Prénom

Pour un architecte personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom

12 / 26

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Prefixe : <u>000 AV</u>	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	<u>44</u>	10905
Prefixe : <u>000 AV</u>	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	<u>47</u>	3020
Prefixe : <u>000 AV</u>	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	<u>91</u>	7871
Prefixe : <u>000 AV</u>	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	<u>99</u>	29760
Prefixe : <u>000 AV</u>	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	<u>100</u>	489
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Prefixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	_____	_____
Superficie totale du terrain (en m²) :					<u>122 075</u>

[21] Le numéro de recensement est transmis par l'inscription au-delà du projet architectural historique et/ou est soumis à la formation de l'identification de l'édifice des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de Saint-Vaury. Les données recueillies sont transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins de construction, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme. Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'article du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SIADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site légal France à l'adresse suivante : <http://www.meur.fr>. Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPPD) du MIE et du MCTRICT : ipyl.boris.sires.cerpt@developpement-durable.gouv.fr ou ipyl.daj.sig@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère en charge de l'urbanisme
À l'attention du Délégué à la protection des données
SGDML/AG1-2
Grande Arche paroi sud
92055 La Défense cedex
3 Place de Fontenay
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et repérez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseignez auprès de la mairie ou du service départemental de l'état chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...), ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation].
Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés s'ils ont été envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-5 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	5 exemplaires supplémentaires
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	5 exemplaires supplémentaires
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[1]	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[2]	1 exemplaire par dossier
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme] ^[2]	1 exemplaire par dossier

[1] Si renseignée auprès de la mairie.
[2] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

2

Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une salde par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'entretien d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☒ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☒ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paraséismiques :	
☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'achille économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

17 / 26

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

☐ PC16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
☐ PC16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et réglementairement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
☐ PC16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
☐ PC16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements localisés sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

18 / 26

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :		
☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m ² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :		
☐ PC 17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :		
☐ PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a)		1 exemplaire par dossier
☐ PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes du 3 ^e de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3 ^e de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :		
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2 ^e de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défillement :		
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défillement est complète, si le défillement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des lieux et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :		
☐ PC25. Une justification du dépôt de la déclaration ou titre de la législation relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :		
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :		
☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :		
☐ PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier

☐ PC30. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attribution de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :		
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :		
☐ PC 31-1. L'attestation de l'architecte certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :		
☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exécution de la zone d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :		
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si le terrain est soumis à la redynamisation des zones d'habitat :		
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redynamisation des zones d'habitat [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :		
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisés les sites de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
OU		
☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m ² dans une commune de moins de 20000 habitants :		
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :		
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]		1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :		
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]		3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :		
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]		3 exemplaires du dossier spécifique

☐ PC-0. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC-0-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC-0-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-20-1, L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC-0-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L. 152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévues à l'article L. 152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC-0-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R. 171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R. 431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC-1. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC-2. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC-3. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC-4. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L. 126-20 et L. 183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecture des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC-5. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC-6. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie [Art. R. 431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

benefits. Corporate responsibility is further defined as part of an organization's activities.

PC ou PA CAA COT ou M AFD M. A. D. 2007

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

[illegible]

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

[illegible]

1.2.2 - Extension (3) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Qu	Non	Si oui, lequel ?
☐	☐	

Quelle est la surface latente (L) existante ?

Quelle est la surface latérale d'étoile ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

Le type de structure ou d'édifice dans lequel se trouve le système est enregistré en CEN n° [2] Tout les autres cas, y compris les structures agricoles	Nombre Cité	Le type de système (1) : les systèmes les plus courants sont les systèmes de type "c" et les systèmes de type "d". Le type de système (2) : les systèmes de type "a" et les systèmes de type "b".	Le type de système (3) : les systèmes de type "a" et les systèmes de type "b".
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			
Les cas de structures agricoles ou d'édifices dans lesquels se trouve le système sont enregistrés en CEN n° [2]			

^a Information is for planning purposes only and is not intended to be used for clinical purposes.

Dans les exploitations agricoles et agropastorales, les surfaces de production des bœufs destinées à produire des veaux de production sont affectées à l'élevage de veaux de production destinés à la vente ou à la consommation humaine (1)	
Dans les centres équestres:	
Surfaces de production affectées aux seules activités équestres (1)	Surfaces créées
Pour les établissements convertis à la production d'élevage laitier (1)	

1.3 - Autres éléments crées nouveaux à la taxe d'aménagement

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : 0 m²

Nombre de empacamentos de lençóis de cama e de residência móveis de lousa: 1

font des enplacements pour les habitations légères de loisirs :

RICORDATE DI SCRIVERE CON LA MANO E IL SUPERNUERO 12 m

[illegible]

1.4 - Relevanz und Archäologie preventive

Voire projet affectant le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, aboiage ou excavation) ?

Out ☐ Non ☒

1.5 - Cap particulier

Les valeurs propres sont les racines d'un polynôme de prévision des risques naturels.

Techniques du matriage

☐ ☒

100

2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet

Pièces		Indiquer le numéro de la fiche dans le tableau ci-dessous voir tableau
Si vous avez bonne connaissance d'un ressort fiscal relatif à la base d'imposition ou à la résidence d'origine d'un contribuable		
☐ F2 La ressort fiscal R. 223.11 et code de rattachement et R. 223.11 ou code ou patronyme	1 exemplaire par dossier	1-er

19/19

3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces		Nombre d'exemplaires à fournir dans le dossier de demande de permis de construire
☐ F4 Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier	
☐ F5 Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion d'intérêt public au sens de l'article 2081 bis Ier alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier	
☐ Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :		
☐ F6 L'attribution de l'aménagement certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23.1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier	
☐ Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain national) du code de l'urbanisme :		
☐ F7 Copie de la convention de projet urbain national (article R. 431-33.2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier	
☐ Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 3° du code de l'urbanisme :		
☐ F8 La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier	
☐ F9 En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier	
☐ Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 531-6 du code du patrimoine (13)		
☐ F10 L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier	

4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs, éventuels, indument l'attribution d'un permis de construire, si la collectivité a délégué l'exécution des travaux correspondants) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à l'échelle de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie

Lieu dit : Localité

Code postal : EP : Code : Division territoriale :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Date : 15/05/2024

Nom : Armond MBALLA

Signature : *Armond MBALLA*

élina

Yaya MBALLO - SEM Elina - ymballo@sem-elina.fr - 0624787474

archin

architecture d'urbaine

Anna Pavlova Architecte DPLG - ap@archin.fr - 05 82 75 91 04

v. 20/03/2024